



Assemblée générale

Distr. générale
4 octobre 2018

Original : français

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-neuvième session

Compte rendu analytique de la 711^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 1^{er} octobre 2018, à 15 heures

Président(e) : M^{me} Dalil.....(Afghanistan)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents (DMS-DCM@un.org).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.

GE.18-16281 (F) 041018 041018



* 1 8 1 6 2 8 1 *

Merci de recycler



La séance est ouverte à 15 h 15.

1. **M^{me} Georgieva** (Directrice générale de la Banque mondiale) dit qu'au cours des vingt-cinq dernières années, la lutte contre l'extrême pauvreté a permis à plus d'un milliard de personnes de sortir de cette condition, alors même que la population mondiale s'accroissait dans le même temps de deux milliards de personnes. Il n'en reste pas moins qu'en 2015, près de 800 millions de personnes vivaient encore dans la pauvreté, et qu'on pouvait imaginer que ce fléau concernerait à l'avenir de plus en plus de pays fragiles touchés par des conflits, comme ceux de l'Afrique subsaharienne et du Moyen-Orient, et provoquerait des déplacements massifs de population. M^{me} Georgieva cite l'exemple de la Syrie, pays à revenu moyen il y a sept ans, dont 65 % de la population vit désormais dans l'extrême pauvreté. Outre les conflits internes, les changements climatiques eux aussi seront à l'origine de grands déplacements. Ainsi, vaincre l'extrême pauvreté dépendra principalement des moyens que les acteurs internationaux mettront en œuvre pour combattre les causes profondes des flux migratoires, à savoir la vulnérabilité des pays face aux conflits et aux catastrophes naturelles, et pour accroître la résilience au niveau national.

2. Rappelant combien M^{me} Ogata, ancienne Haute-Commissaire pour les réfugiés, avait regretté que l'action humanitaire soit à ce point-là dissociée de celle des partenaires du développement, M^{me} Georgieva fait observer que dans le cadre du « Grand compromis » adopté lors du Sommet humanitaire mondial tenu à Istanbul en 2016, les États se sont engagés à coordonner leur action pour combattre plus efficacement les crises humanitaires. Le montant des contributions des donateurs aux pays les plus pauvres a doublé depuis lors, passant de 7 à 14 milliards de dollars, ce qui a permis à la Banque mondiale d'investir dans des pays en développement particulièrement fragiles. La Banque mondiale a créé un sous-guichet pour l'aide aux réfugiés dans le cadre de l'IDA-18 pour venir directement en aide aux réfugiés et aux communautés d'accueil, et sollicite l'aide de donateurs bilatéraux pour élargir sa présence sur le terrain. Le mécanisme mondial de financement concessionnel nouvellement créé octroie quant à lui aux pays à revenu intermédiaire qui accueillent un grand nombre de réfugiés des conditions de financement abordables proches de celles dont bénéficient les pays les plus pauvres afin qu'ils puissent assumer les coûts associés à l'accueil d'une population si nombreuse. La Banque mondiale examine de près la situation des petits États insulaires qui seront inéluctablement de plus en plus souvent touchés par des catastrophes naturelles.

3. L'action de la Banque mondiale a pris une toute autre forme dès lors que celle-ci a pu dépêcher sur le terrain des équipes chargées de s'associer aux actions des partenaires œuvrant dans le domaine humanitaire tels que le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Cette nouvelle organisation a eu pour effet d'améliorer considérablement l'élaboration et la mise en œuvre de programmes en faveur des réfugiés, notamment de programmes visant à leur apporter une protection sociale. La Banque mondiale ne ménagera aucun effort pour favoriser le retour des réfugiés dans leur pays d'origine, notamment celui des Afghans depuis le Pakistan. Elle devrait mettre en place d'ici à 2019 un dispositif reposant sur une base de données centralisée se trouvant à Copenhague dont l'objet sera de repérer avec précision les mouvements de population, à savoir les pays d'origine, de destination et de transit des migrants, et de consigner les conditions d'accueil offertes dans les pays hôtes, afin d'orienter efficacement l'action à mener avec les partenaires, dont le HCR. Le recours aux technologies numériques devra lui-aussi être élargi afin de favoriser les échanges, de mieux coordonner l'aide et les investissements, et d'inscrire les réfugiés et les communautés d'accueil dans l'économie du XXI^e siècle, seul moyen pour les intéressés d'avoir accès au marché du travail et au crédit et, partant, de s'intégrer. Or, à l'heure actuelle, seulement 28 % de l'Afrique est connectée. Enfin, seule la prévention permettra d'éviter les phénomènes migratoires, et c'est donc à tous les partenaires et à tous les États qu'il appartiendra de combattre tous les facteurs de risque en s'impliquant pleinement à tous les niveaux.

4. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) salue les nombreuses avancées exposées par M^{me} Georgieva qui ont marqué un réel changement d'orientation dans la politique de financement et de prise en charge de la question migratoire. Les mécanismes nouvellement créés ne sauraient prendre le pas sur l'action concrète mise en œuvre depuis

toujours par les acteurs humanitaires, mais ils offriront de nouvelles perspectives aux réfugiés, comme l'aide prévue dans le cadre du mécanisme mondial de financement concessionnel de l'IDA-18, qui a déjà prouvé qu'elle pouvait améliorer la situation de millions de personnes. M. Grandi se félicite de la création de la base de données centralisée de Copenhague et de la volonté de la Banque mondiale d'élargir l'accès aux technologies numériques en Afrique, et espère que les États membres du HCR s'associeront à ces initiatives. Enfin, il se félicite de la future collaboration entre les organismes de développement et les acteurs humanitaires.

5. **M. Mohamed** (Djibouti) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par l'Ouganda au nom du Groupe des États d'Afrique. Djibouti a toujours œuvré en faveur de l'apaisement dans la région de l'Afrique de l'Est et ses relations diplomatiques ont conduit au rétablissement de la paix dans la Corne de l'Afrique, ce qui devrait par ricochet atténuer tensions et conflits, ralentir les mouvements de populations et favoriser le retour volontaire des réfugiés dans leur pays d'origine. Djibouti salue la création du cadre d'action global pour les réfugiés qui permettra une meilleure gestion de l'asile et s'engage à faciliter l'inclusion des réfugiés dans le système socioéconomique du pays et à davantage tenir compte des réfugiés et des demandeurs d'asile dans ses plans de développement afin de garantir l'accès effectif de ces personnes aux services sociaux de base. À cette fin, une loi relative à la protection des réfugiés encadre l'accès de ces personnes à l'éducation, à la santé ou à l'emploi. Les réfugiés peuvent ouvrir un compte bancaire et ont accès au crédit, et la carte de réfugié fait office de permis de résidence et de permis de travail. Les instances compétentes travaillent en outre avec les organismes des Nations Unies et les partenaires bilatéraux à la mise en place de projets d'intégration des réfugiés grâce à des formations professionnelles répondant aux besoins du marché de l'emploi.

6. **M. Onok** (Ouganda) dit que l'Ouganda est le pays d'Afrique accueillant le plus de réfugiés (1,5 million de personnes, soit 3,5 % de la population totale) et qu'il continue d'appliquer une politique de portes ouvertes dans la droite ligne de l'hospitalité africaine traditionnelle, et ce, en dépit des nombreux obstacles qu'il rencontre en termes de développement. Il applique en outre une politique hors camp et garantit aux réfugiés tout un éventail de droits, parmi lesquels les droits à l'emploi, à l'éducation ou à la santé, qui leur permettent de jouir d'une parfaite autonomie économique. Cette politique coûte cher à l'Ouganda, qui prend à sa charge 82 % des dépenses liées à l'accueil des réfugiés, et les autorités ougandaises demandent donc instamment à la communauté internationale de renouveler son soutien à cette politique d'installation et d'accroître les fonds alloués à la promotion de la coexistence pacifique. Pionnier pour ce qui est de la mise en œuvre du cadre d'action global pour les réfugiés, l'Ouganda a lancé en septembre 2018 un plan d'action en matière d'éducation ciblant les réfugiés et entend en adopter d'autres dans les domaines de la santé, de l'eau et de l'environnement, et des moyens d'existence nécessaires au renforcement de la résilience des réfugiés. Tout cela ne pourra se poursuivre sans que la charge découlant de l'accueil des réfugiés ne soit partagée entre tous les pays de la communauté internationale, plutôt que d'incomber aux seuls États limitrophes des pays connaissant une crise humanitaire. À cet égard, l'Ouganda demande à la communauté internationale de lui verser davantage de ressources, financières ou autres, afin qu'il puisse continuer de s'acquitter de ses obligations en matière d'accueil des réfugiés.

7. **M. Win Myat Aye** (Observateur du Myanmar) dit que les attaques menées en août 2017 par l'Armée du salut des Rohingyas de l'Arakan ont poussé nombre de citoyens musulmans du Myanmar à se réfugier au Bangladesh. Le Gouvernement entend gérer la crise actuelle et remédier à ses causes profondes en mettant en œuvre les recommandations de la Commission consultative sur l'État rhakine (81 des 88 recommandations ont été mises en œuvre à ce jour). Le Myanmar a signé avec le Bangladesh un accord pour le rapatriement de tous ces réfugiés, dont l'exécution nécessite un haut niveau de collaboration et de coordination. Il est résolu à remédier aux problèmes spécifiques qui freinent le processus de rapatriement, en instaurant un environnement propice au rapatriement volontaire. Pour ce faire, il a également signé un mémorandum d'accord tripartite avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le HCR, au titre duquel des équipes techniques conjointes ont réalisé des évaluations dans des villages du nord de l'État rakhine. La Commission consultative avait été créée en 2016, avant le début de la crise, mais les attaques menées en août 2017 l'ont empêchée d'agir. Les

auteurs de violation des droits de l'homme devront rendre compte de leurs actes, s'ils sont avérés, après examen par une commission d'enquête indépendante.

8. **M^{me} Hagen** (Norvège) dit que le nombre de déplacements forcés demeure alarmant, que certaines situations n'ont que trop duré et que la communauté internationale n'arrive pas à fournir aux réfugiés une protection et une assistance adéquates. À cet égard, la Norvège considère que le Cadre d'action global pour les réfugiés constitue une avancée importante. Elle a participé aux consultations sur le pacte mondial sur les réfugiés, qui favorisera une répartition équitable des responsabilités entre les États, et pour lequel elle espère un appui universel. La question des réfugiés reste au centre de la nouvelle stratégie humanitaire de la Norvège, qui définit trois priorités : l'éducation, à laquelle la Norvège consacre au moins 8 % de son budget humanitaire, le montant de l'aide versée ayant doublé entre 2013 et 2017 ; le financement, dont les besoins croissants doivent être comblés grâce à l'innovation et à des réformes des modes de gestion ; et la protection, qui constitue la principale priorité de la Norvège. Il importe, pour assurer la crédibilité du système de protection des réfugiés, de mettre en place un système juste pour le retour des demandeurs d'asile qui n'ont pas besoin d'une protection internationale. Les déplacés internes sont deux fois plus nombreux que les réfugiés, mais les mesures concrètes d'assistance sont très inférieures aux besoins. Pour ne pas faire de laissés-pour-compte, il faut aider les personnes déplacées et ceux qui les accueillent grâce à une action concertée du système des Nations Unies et des États membres. La Norvège soutient la proposition encourageant le Secrétaire général de l'ONU à établir un groupe de haut niveau chargé de cette question. Pour favoriser une assistance rapide et efficace, et conformément au Pacte relatif au financement de l'action humanitaire, la Norvège continuera de verser des contributions non préaffectées (41 millions de dollars sur les 99 millions de dollars versés au HCR en 2017) ou principalement assorties de conditions souples, ainsi qu'une aide supplémentaire de 14 millions de dollars afin d'appuyer les activités du HCR en Syrie et dans les pays voisins.

9. **M. Kampyongo** (Zambie) dit que son pays souscrit à la Déclaration faite par l'Ouganda au nom du Groupe des États d'Afrique et que la contribution des pays africains devrait être mesurée également à l'aune de l'aide en nature qu'ils apportent aux réfugiés en dépit de leurs ressources réduites. Depuis août 2017, la Zambie a accueilli 22 000 réfugiés de la République démocratique du Congo, ce qui a porté leur nombre à plus de 42 000, qui s'ajoutent aux 20 000 anciens réfugiés angolais et rwandais qui bénéficient d'un statut juridique spécifique et dont l'intégration dans la société zambienne est toujours en cours. Au total, la Zambie compte donc plus de 74 000 réfugiés, demandeurs d'asile et anciens réfugiés, nombre qui pourrait augmenter au vu de la situation congolaise. Un troisième camp de réfugiés, qui accueille actuellement 13 874 personnes, a été établi près de la frontière congolaise grâce aux 6,2 millions de dollars versés par le Fonds central pour les interventions d'urgence. Cependant, un financement supplémentaire est nécessaire pour améliorer les conditions d'accueil tant à la frontière que dans les camps. En mai 2018, le Gouvernement a lancé un plan d'aide en faveur des réfugiés congolais, au titre duquel il faudra 74 millions de dollars si la Zambie accueille au moins 76 000 nouveaux réfugiés congolais d'ici la fin de 2018. À ce jour, le déficit de financement s'élève à 17 % des besoins.

10. La Zambie a été le septième pays africain et le premier de l'Afrique australe à mettre en place le Cadre d'action global pour les réfugiés. Les enseignements tirés du programme d'intégration locale lui ont permis de faire face de façon innovante aux nouveaux afflux de réfugiés congolais, en faisant participer des instances locales et de nombreux partenaires pour que les actions profitent aux réfugiés comme aux communautés locales. Par ailleurs, le programme a permis d'accorder un permis de séjour – permanent ou temporaire – à plus de 3 000 anciens réfugiés angolais et rwandais. Une aide financière sera nécessaire pour que les 11 000 autres réfugiés de ces pays puissent également en bénéficier. Enfin, la Zambie renouvelle son souhait d'adhérer à la Convention sur la réduction des cas d'apatridie et entamera la procédure avant la fin de 2018.

11. **M. Mballow** (Gambie) dit que son pays, en dépit de ressources limitées, accueille toujours sur son territoire 8 000 réfugiés, majoritairement sénégalais, qui sont arrivés entre 2006 et 2012. Le Gouvernement leur délivre des pièces d'identité pour leur permettre d'accéder à divers services. Il déplore que le HCR ait prévu de fermer son bureau en

Gambie d'ici la mi-2019 et espère que le Haut-Commissaire reviendra sur cette décision le temps que le pays puisse modifier sa Constitution et son droit de la nationalité pour permettre la délivrance de permis de séjour aux réfugiés ou leur naturalisation. Le Gouvernement est en train de réformer les structures de gouvernance du pays, ce qui soulève des difficultés considérables. L'appui du HCR est nécessaire pour garantir une gestion cohérente et transparente des demandes d'asile, qui vont croissant, faciliter les travaux de la Commission de révision de la Constitution relatifs aux lois qui concernent les réfugiés, et contribuer à la révision de la loi de 2008 relative au statut de réfugié pour la mettre en conformité avec les normes internationales. La Commission gambienne pour les réfugiés, en collaboration avec le HCR, organise des activités de renforcement des capacités, procède à l'enregistrement des réfugiés et des demandeurs d'asile et réalise des enquêtes sur les flux migratoires mixtes. Elle a également conclu un mémorandum d'accord avec l'Agence nationale pour l'aide juridictionnelle afin que les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence du HCR puissent accéder à la justice à titre gracieux. La Gambie a ratifié les deux conventions des Nations Unies sur l'apatridie et a participé à la rédaction du projet de protocole de l'Union africaine sur le droit à la nationalité et l'éradication de l'apatridie.

12. **M. Konate** (Observateur du Mali) dit que son pays souscrit à la Déclaration faite par l'Ouganda au nom du Groupe des États d'Afrique. Il a accueilli des réfugiés en provenance de pays limitrophes, tandis que 200 000 Maliens se sont réfugiés dans des pays voisins et que 596 000 autres sont des déplacés internes. Le Mali se joint à d'autres pays pour déplorer la faiblesse de l'aide internationale consacrée aux déplacés internes. Grâce à l'appui du HCR, de l'Organisation internationale pour les migrations, de l'UNICEF, du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ainsi que d'autres partenaires techniques et financiers, 88 % des déplacés internes ont pu regagner leur lieu de résidence habituelle. Le 24 février 2018, une réunion de haut niveau sur le rapatriement des réfugiés, qui a réuni des représentants du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du HCR, s'est tenue pour organiser le rapatriement volontaire des réfugiés. Le Mali appelle la communauté internationale à accroître l'aide humanitaire et l'aide au développement pour qu'il puisse sortir de la crise qu'il traverse. Le retour des réfugiés et des déplacés internes dans leur lieu de résidence habituelle est un indicateur important de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

13. **M. Sirleaf** (Libéria) dit que son gouvernement continue de permettre aux personnes fuyant les persécutions de demander l'asile au Libéria. En 2018, sur les 33 demandes d'asile, cinq ont abouti à l'octroi du statut de réfugié. En outre, les services aux réfugiés, qui étaient traditionnellement gérés par le HCR, ont été intégrés au cadre national, et les Libériens et les réfugiés ont dorénavant accès aux mêmes services, notamment en matière d'éducation, de santé et de protection sociale. Des débats sont en cours afin d'élaborer des solutions durables d'intégration sur place pour les 800 réfugiés, sur un total de 9 454, qui ont choisi de rester dans le pays. En outre, 122 hectares de terres ont été mis à disposition dans une zone accueillant des réfugiés afin d'appuyer le programme d'intégration. Par ailleurs, le Libéria a naturalisé 375 anciens réfugiés de Sierra Leone et 1 101 autres devraient obtenir des documents d'état civil d'ici peu. Le nouveau Gouvernement libérien reste déterminé à améliorer la législation nationale en vigueur et révisé actuellement la loi de 1973 sur les étrangers et la nationalité afin de modifier certaines dispositions pouvant conduire à l'apatridie. Il est par ailleurs attaché à transposer dans son droit interne les deux conventions relatives à l'apatridie ainsi que la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique.

14. **M. Bachir** (Tchad) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des États d'Afrique. Au 31 août 2018, 449 748 réfugiés et demandeurs d'asile et plus de 200 000 déplacés étaient enregistrés dans la base de données du pays. Malgré sa situation économique difficile, le Tchad s'emploie à honorer ses engagements et à améliorer le cadre de protection et d'autonomisation des réfugiés. Il a ainsi officialisé 108 établissements scolaires situés dans des camps de réfugiés, octroyé des terres arables à 219 604 réfugiés et délivré près de 16 000 actes de naissance. Par ailleurs, il prévoit d'adopter d'ici la fin de 2018 une loi d'asile qui permettra de répondre au besoin de protection des réfugiés. La situation d'asile prolongé de la majorité des réfugiés soudanais a conduit le Tchad et le Soudan voisin à élaborer, en collaboration avec le HCR, des

stratégies pour faciliter le retour volontaire des réfugiés soudanais. À l'heure actuelle, 354 d'entre eux sont retournés dans leur pays et de nombreux autres devraient suivre leur exemple. Le Tchad est déterminé à mieux protéger les réfugiés et à chercher des solutions durables et globales. Dans cette optique, et pour faire suite aux engagements pris lors du Sommet des dirigeants sur la crise mondiale des réfugiés en 2016, le pays a adhéré le 3 mai 2018 au Cadre d'action global pour les réfugiés. Il a également adopté, le 19 septembre 2018 à N'Djamena, un plan d'aide globale axé sur les objectifs du Cadre d'action et sur d'autres piliers stratégiques tels que l'asile et la protection, l'éducation, la santé et la résilience.

15. **M. Au** (Lesotho) dit que son pays s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des États d'Afrique. Malgré son économie fragile et son taux de chômage grandissant, le Lesotho a toujours ouvert ses portes aux réfugiés et continuera de le faire. Il fait face à l'arrivée de familles nombreuses venant de la région des Grands Lacs, y compris des enfants et des femmes enceintes. Ces personnes vulnérables doivent bénéficier de stratégies de protection internationales conformes au Cadre d'action global pour les réfugiés. Au Lesotho, les réfugiés continuent de combler le vide laissé par les actifs lesothans qui ont quitté le pays à la recherche de meilleures perspectives professionnelles. Ainsi, un nombre faible mais croissant de réfugiés travaillent dans des régions isolées en tant que docteurs, professeurs ou entrepreneurs, démontrant ainsi que les migrations sont sources de développement. Le Lesotho a noué des partenariats fructueux avec diverses organisations non gouvernementales : des uniformes ont par exemple été fournis gracieusement à des enfants réfugiés. Le pays continue de naturaliser les réfugiés qui souhaitent intégrer pleinement la société et obtenir la nationalité lesothane. En outre, la nouvelle loi de 2018 sur l'immigration et la citoyenneté contient des dispositions spéciales concernant les réfugiés et les apatrides.

16. **M. Ngarambé** (Rwanda) dit que son pays s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des États d'Afrique. Le Rwanda accueille plus de 150 000 réfugiés qui ont majoritairement fui l'est de la République démocratique du Congo et le Burundi ; la plupart d'entre eux vivent dans six camps dont le plus grand héberge plus de 57 000 réfugiés burundais. Le 14 février 2018, le pays a adopté le Cadre d'action global pour les réfugiés. Le Gouvernement rwandais assure la sécurité et la protection de tous les réfugiés et les affine aux programmes de santé et d'éducation existants. À l'heure actuelle, 83,4 % des élèves et étudiants réfugiés sont intégrés au système national d'éducation. Près de 4 000 cartes d'identité destinées aux réfugiés ont été délivrées, et la totalité des réfugiés âgés de 16 ans et plus devraient en recevoir une à mesure que les activités de vérification se poursuivent. Par ailleurs, la loi de 2014 relative aux réfugiés accorde à ces derniers tout un ensemble de droits, notamment celui de travailler et de se déplacer librement. Les autorités favorisent également le retour et la réintégration des réfugiés rwandais et facilitent l'insertion de ceux qui ont choisi de rester à l'étranger. Depuis janvier 2018, plus de 2 400 Rwandais sont rentrés au pays et participent à des programmes qui leur permettent d'obtenir une carte d'identité nationale et de bénéficier d'une assurance médicale de base.

17. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) se félicite des efforts déployés par les différents pays et du soutien qu'ils témoignent aux activités du Haut-Commissariat. Il félicite en particulier les pays qui ont décidé d'adhérer au Cadre d'action global pour les réfugiés et remercie la Norvège pour la contribution annoncée de 14 millions dollars en faveur des activités du HCR en Syrie. Le Haut-Commissaire fait observer que l'Ouganda reste un modèle dans le domaine de l'inclusion et de l'intégration des réfugiés. À cet égard, il souligne qu'il ne faut pas tenir pour acquis la générosité de certaines terres d'asile mais qu'il convient, à l'inverse, de les aider en leur fournissant des ressources adaptées. Bien que le HCR doive, dans certaines régions du monde, mettre en place des bureaux multipays et rationaliser ses activités pour réaliser des économies d'échelle, cela ne signifie pas pour autant qu'il réduira son aide aux pays qui en ont besoin. Le Haut-Commissaire accueille avec intérêt l'engagement pris par le Gouvernement fédéral du Myanmar d'appliquer les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine dirigée par feu Kofi Annan. Il réaffirme que le PNUD et le HCR sont déterminés à collaborer avec les autorités du Myanmar pour mettre en œuvre le mémorandum d'accord signé il y a peu.

18. **M. Abera Admasu** (Éthiopie) dit que son pays s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des États d'Afrique. Conformément aux engagements pris en septembre 2016 à New York, l'Éthiopie a adopté des mesures importantes afin de mieux protéger les réfugiés, y compris ceux qui vivent hors des camps, et de renforcer leur autonomie, notamment en ce qui concerne l'éducation et les services sociaux essentiels. Malheureusement, le plan national d'aide aux réfugiés continue de pâtir d'un manque de fonds non négligeable : seulement 25 % des 321 millions de dollars prévus au budget 2018 ont été financés jusqu'à présent. S'agissant de l'éducation, le taux de scolarisation des enfants réfugiés atteint 72 % dans l'enseignement primaire et 12 % dans le secondaire. En outre, la construction de structures d'irrigation sur les 10 000 hectares de terrain mis à disposition par le pays permet de produire des céréales et des fruits pour les réfugiés et les populations qui les accueillent. De plus, des activités d'état civil ont été lancées dans les 27 camps de réfugiés afin de réduire l'apatridie. En parallèle, l'existence de près de 1,8 million de déplacés constitue un fardeau supplémentaire pour l'Éthiopie, qui s'attache à lier aide humanitaire, développement à long terme et consolidation de la paix en vue de renforcer la résilience de la population.

19. **M. Hoc Yai** (Observateur du Soudan du Sud) dit que son pays a signé en 2018, sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), l'accord revitalisé pour la résolution du conflit au Soudan du Sud, qui contribuera à apporter une paix durable et des conditions propices au retour volontaire de tous les Sud-Soudanais, ainsi que les instruments d'adhésion à la Convention relative au statut des réfugiés (1951) et à son Protocole (1967). Depuis son indépendance en 2011, le Soudan du Sud applique une politique de porte ouverte, comme en témoigne la promulgation de la loi relative aux réfugiés en 2012 et des règlements y relatifs en 2017. Aujourd'hui, malgré une situation nationale difficile, il accueille près de 300 000 réfugiés et plus de 2 000 demandeurs d'asile et contribue à leur autonomisation en leur délivrant des pièces d'identité, en garantissant leur accès à l'enseignement, en leur fournissant des logements sûrs, en mettant à leur disposition des terres agricoles et en leur accordant le droit de chercher un travail. Pour poursuivre sur cette voie et mettre en œuvre le Cadre d'action global pour les réfugiés, l'aide du HCR et de la communauté internationale est indispensable. S'agissant des personnes déplacées à l'intérieur du pays, le Soudan du Sud a soumis la Convention de Kampala à l'approbation finale du Parlement et a élaboré un projet de cadre juridique pour la protection des personnes déplacées. L'accueil des réfugiés pose toutefois des difficultés. Ainsi, des locaux de l'ONU et d'organisations non gouvernementales (ONG) situés dans le comté de Maban, où vivent 144 000 réfugiés, ont été attaqués et pillés. Pour finir, M. Hoc Yai se félicite de ce que la distinction Nansen pour les réfugiés a été attribuée au Dr Atar, chirurgien sud-soudanais et remercie l'Ouganda, le Kenya, le Soudan, l'Éthiopie et la République démocratique du Congo d'accueillir des citoyens sud-soudanais depuis 2013.

20. **M. Osman** (Soudan) dit que son pays accueille plus de 2 millions de réfugiés provenant de pays voisins, notamment du Soudan du Sud, or l'aide de la communauté internationale ne couvre que 35 % des dépenses à cet égard, ce qui draine considérablement les ressources limitées du pays. Le Soudan fait en effet face à des mouvements migratoires mixtes et à des migrations illégales qui ont donné lieu à la résurgence du crime organisé, de la criminalité transnationale et de la traite des êtres humains et ont fait peser sur le pays une lourde charge financière. C'est pourquoi il n'est pas en mesure de fournir les soins de santé, l'enseignement et les logements nécessaires aux réfugiés. En outre, 60 % d'entre eux vivent dans des villes et des villages et non dans des camps et ne bénéficient donc d'aucune aide du HCR. Le Gouvernement a instauré en 2016 un programme d'enregistrement des réfugiés, qui permet à chacun d'entre eux d'obtenir une carte d'identité et des documents de voyage. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord entre le Soudan, le Tchad et le HCR, qui met l'accent sur les retours volontaires, 1 493 réfugiés soudanais ont pu regagner leur pays et près de 90 000 réfugiés ayant résidé au Soudan ont pu rentrer chez eux. En outre, le Soudan reste disposé à venir en aide à son voisin sud-soudanais en vue de faciliter le retour de tous les réfugiés dans leur pays. M. Osman réaffirme la solidarité de son pays avec l'Union africaine et souscrit à la déclaration qui a été faite au nom du Groupe des États d'Afrique. Pour aider les réfugiés, il propose de fournir davantage de services aux réfugiés du Soudan du Sud, de renforcer les capacités du Soudan en matière d'enregistrement des réfugiés, d'accroître l'aide technique en faveur des communautés d'accueil et de renforcer

leurs capacités, de combler les déficits de financement, de faciliter le retour des réfugiés soudanais se trouvant au Tchad, de s'attaquer aux causes profondes de l'exil, de mettre en œuvre le programme de retour volontaire des réfugiés, d'aider les réfugiés vivant en dehors des camps et de financer les programmes de lutte contre la traite des êtres humains.

21. **M. Hovakimian** (Arménie) souhaite tout d'abord rendre hommage à la mémoire de M. Charles Aznavour qui vient de décéder. Il dit que son pays soutient le pacte mondial sur les réfugiés et estime que le Cadre d'action global pour les réfugiés peut servir de base aux engagements collectifs en faveur des réfugiés. Compte tenu de la situation socioéconomique du pays et de l'insuffisance de l'aide internationale, l'accueil des réfugiés, en particulier des 22 000 Syriens, constitue un important défi, notamment pour ce qui est de gérer les nouveaux arrivants, de leur trouver des solutions de logement durables et de leur garantir un accès à un emploi. Le soutien du HCR et d'autres partenaires internationaux est à cet égard indispensable. Préoccupé par la situation en Syrie et la sécurité des Arméniens qui s'y trouvent, le Gouvernement arménien continue de soutenir la mission humanitaire visant à répondre aux besoins urgents des Arméniens vivant en Syrie. En outre, il a accordé à 2 500 Syriens le droit de faire des études universitaires et a donné du travail à 80 médecins syriens et à plus de 2 000 migrants. M. Hovakimian rappelle que cette année marque le trentième anniversaire du pogrom du Soumgaït, à la suite duquel 480 000 réfugiés arméniens ont fui les atrocités qui étaient commises dans cette ville de l'Azerbaïdjan. Plus récemment, en 2016, l'agression de l'Azerbaïdjan a prouvé que le droit à la vie des populations de la région du Haut-Karabakh n'était pas respecté. L'Arménie remercie le HCR pour l'aide apportée aux 2 000 Arméniens qui ont été déplacés à la suite de cette agression et qui continuent de faire l'objet de violations de leurs droits de l'homme et de leurs libertés fondamentales. Il convient à cet égard de faciliter l'accès humanitaire du HCR et des organes conventionnels de l'ONU à cette région.

22. **M. Javakhadze** (Géorgie) dit que son pays a accueilli 542 demandeurs d'asile en 2018, en provenance principalement d'Iran, de Turquie, d'Égypte et d'Iraq. La Géorgie compte 1 410 bénéficiaires de la protection internationale, dont 442 réfugiés et 968 détenteurs du statut humanitaire, et leur nombre ne cesse de croître. C'est pourquoi le Gouvernement a renforcé son système d'asile par l'introduction d'un nouveau cadre institutionnel et l'adoption de la loi relative à la protection internationale, qui est conforme à la Convention relative au statut des réfugiés (1951) et à son Protocole (1967). Cette loi précise les grands principes de la protection internationale, renforce les garanties procédurales à toutes les étapes de la procédure de demande d'asile, prévoit des procédures spéciales pour les personnes ayant des besoins particuliers et définit les droits et libertés des demandeurs d'asile, des réfugiés et d'autres personnes ayant besoin d'une protection internationale. Ces personnes bénéficient du programme universel de soins de santé et jouissent du droit à l'éducation et des droits au travail, et une aide financière mensuelle est accordée aux bénéficiaires de la protection internationale pendant leur séjour en Géorgie. Le pays coopère activement avec le HCR et d'autres organisations internationales et a participé à l'élaboration du Cadre d'action global pour les réfugiés, dont il souhaite examiner les dispositions avec la représentation régionale du HCR dans le sud du Caucase. M. Javakhadze rappelle que 20 % du territoire géorgien est occupé et que les personnes déplacées représentent environ 7 % de la population du pays. Tant que les conditions ne seront pas réunies pour que ces personnes puissent retourner chez elles, le Gouvernement leur offre des solutions de logement durables pour faciliter leur intégration dans la société. Ainsi, des logements ont été attribués à plus de 110 000 personnes déplacées. En outre, faisant suite à la recommandation du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, qui a exhorté la Géorgie à poursuivre sa transition d'une approche fondée sur le statut des personnes déplacées à une approche fondée sur leurs besoins, le Gouvernement continue de réformer son système d'aide aux personnes déplacées et de les tenir informées de cette réforme.

23. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) se félicite des efforts déployés par les différents pays et du soutien qu'ils témoignent aux activités du Haut-Commissariat.

La séance est levée à 18 heures.